

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2021 à 18 h 30**

**Etaient présents :** CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, TEISSIER Guillaume, ZAMORA Julie.

**Absents, excusés :** CARRERES Thierry, VEZON Gérald.

**Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine.

**1°) Convention Ardèche Musique et Danse**

Mme ADRIEN Linda, enseignante de l'école primaire, a pour projet une intervention musicale en milieu scolaire, de 15 séances d'une heure, par le biais du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, pour l'année scolaire 2021-2022. Le coût de cette intervention est de 730,00 €, prélevée sur la subvention allouée par la commune pour les activités scolaires. Il est donc nécessaire de signer une convention avec ce syndicat.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**2°) Délibération modificative Enfouissement Réseaux France Télécom Les Combelles**

Le montant des travaux s'élève à 6 661,70 €, financés à 50 % par un PUP (Projet Urbain Patrimonial) avec Mme BAILO, qui bénéficie de cette opération.

Dépenses		Recettes	
2152 (103) Installation de voirie		4542 (200) Recettes	2 651,70
- 3 330,85			
21538	Autres réseaux	3 330,85	
4541 (200) Dépenses		2 651,70	
	<b>2 651,70</b>		<b>2 651,70</b>

*Délibération votée à l'unanimité.*

**3°) Coupes de bois 2021-2023**

L'Office National des Forêts nous fait connaître que la parcelle « Bois de Brujas » pour 2 ha 20 vient en tour normal d'exploitation à l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal décide la délivrance en nature aux habitants de la commune, sous les conditions suivantes :

- Être résident principal et inscrit sur la liste électorale,
- Cette coupe devra être exploitée du 15/10/2021 au 15/04/2023,
- Le partage est effectué par foyer avec inscription avant le 15 mai 2021 (voir Lou Cant de l'Aubo n°40),
- L'exploitation sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie des trois conseillers responsables de la commission « Affaires agricoles et espaces boisés », à savoir :  
CHAMPETIER Christophe, GARCIA Malorie, ZAMORA Julie,
- Le délai d'exploitation est fixé au 15 Avril 2023, à l'expiration duquel les éventuels retardataires seront déchus de leur droit,
- L'abattage est interdit en période de végétation du 16 avril au 15 octobre,
- Le montant de la taxe affouagère est fixé à 80 € par lot.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**4°) Renouvellement Subvention Façades**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 Mai 2018, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'aide financière accordée aux particuliers pour des travaux de rénovation et réhabilitation des façades ayant pignon sur rue.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la subvention façades pour une durée de 3 ans, pour un montant de 6,00 € le M<sup>2</sup> (5,00€ auparavant) de façades réalisées ayant pignon sur rue. Ces travaux concernent exclusivement le rejointoiement ou le crépi mortier, sur toute la commune, avec un maximum de 150 M<sup>2</sup> par an et par maison.

La subvention sera versée après réalisation effective des travaux dans le respect des prescriptions et en particulier le respect de la palette de couleurs disponible en Mairie.

*Délibération votée à l'unanimité.*

### 5°) Vente camion Jumper

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le véhicule de la commune (camion Jumper, gazole, mis en circulation le 04/10/1995)

Mise en vente par la commune de St Sauveur de Cruzières, sur la base d'un prix minimum de 2 500 €, réservé en priorité aux habitants de la commune,

La vente aura lieu sur soumission cachetée contenant une offre chiffrée d'acquérir le dit camion dont le contrôle technique est valide pour 2 ans.

Le pli cacheté devra être déposé à la mairie avant le 30 Juillet 2021 et la cession sera effectuée au profit du plus offrant.

*Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.*

### 6°) Lettre Tribunal Administratif

Litige entre la commune et M. BARET Frédéric pour un problème de voirie. Afin d'améliorer l'accès à son terrain, quartier Passevite, M. BARET souhaite surélever le chemin communal de 15 cm. M. le Maire, en accord avec M.MANIFACIER de la DDT, ne peut accéder à cette demande, car ces travaux risqueraient de modifier l'écoulement des eaux de ruissellement et impacter la propriété en contrebas. La solution technique est possible sur le domaine privé.

### 7°) Questions diverses

*Projet école :*

- Mme AGERON, architecte a fourni l'esquisse ainsi que le calendrier des travaux, pour une mise en service au second trimestre 2023. Une remise de 50 % a été négociée sur la partie esquisse, qui passe de 6 398 € à 3 199 € H.T. La Commission École doit valider celle-ci.

*Adressage :*

- Toutes les rues ont été identifiées ; il faut maintenant les nommer afin de commander les panneaux en septembre. Travail de la Commission Environnement-Signalétique.

*Courriers reçus :*

- De Cèze-Cévennes : subvention de 300 € pour la bibliothèque,
- De Cèze-Cévennes : demande de subvention pour l'Etoile de Bessèges (réponse négative du Conseil),
- TCFIA : le 19<sup>ème</sup> tour cycliste féminin passera par notre commune le 8 Septembre,
- Le Département : refus d'installer un « dos d'âne » à l'entrée Nord de Saint Sauveur (trop dangereux à cause du virage),
- Association Ecurie du Reboulet Saint Brès : organise une course de kart-cross les 17 et 18 Juillet et sollicite le prêt de 10 Tables, 20 bancs ainsi que 8 barrières de sécurité (accordé : prêt entre Mairies et pas de manifestations sur le village),
- Préfecture de l'Ardèche : projet de régularisation du statut foncier des équipements DFCI sur la commune, canton Les Chaumettes, permettant les servitudes et l'entretien,
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : calendrier annuel des cérémonies commémoratives,
- TDF : Transmission du dossier d'information Mairie et d'un dossier de simulation concernant la création de pylône dans le cadre du déploiement du réseau ORANGE (dans une propriété privée),
- Le Département souhaite connaître les projets susceptibles d'être financés par le fonds de solidarité, 2<sup>ème</sup> part. Une seconde demande a été faite pour les travaux de la Chapelle de St Génies,
- Convention borne de recharge véhicules électriques,
- Association Rugby : demande pour utiliser le stade pour un stage enfants les 25 et 26 Août.

*Travaux :*

- Nettoyage de la rue de l'Église, de la place Joseph Blancher,
- Évacuation d'un arbre suite aux intempéries,
- Travaux Enedis, enfouissement du réseau électrique quartier Les Agusas,
- Travaux sur les ruisseaux en différents endroits.

*Infos :*

- Rappel de la procédure « signal-réseaux », en cas de problème sur les poteaux téléphoniques,
- Course de chevaux d'endurance équestre St Jean-St Sauveur-Barjac, le 5 Août,
- Permis de construire : Antoine BOSCH, La Lauze, pour la construction de poulaillers amovibles.

Fin de séance à 20 h 30  
Catherine FAIVRE